

BULLETIN D'INSCRIPTION | COLLOQUE AVOCATS DU BARREAU DE CAEN

(PARTENARIAT SPECIFIQUE 2023)

Formation demandée : Le lotissement à l'heure de la sobriété foncière

Date et durée de la formation : Lundi 29 et mardi 30 janvier 2024 de 9h à 17h soit **7h de formation / jour**

Lieu : Amphithéâtre MRSH

Participe : lundi 29 janvier (journée) mardi 30 janvier (journée)

(Le montant de l'inscription doit être proportionnel aux nombres de jours sélectionnés)

PARTICIPANT

Joindre une liste avec ces mêmes informations par participant

- Nom d'usage : Nom patronymique :

- Prénom : Fonction :

Date :

Signature du participant :

• Inscription au titre du partenariat avec le Barreau de Caen

Besoin d'une attestation de présence

120 € TTC pour les deux journées : Jeunes avocats inscrits au Barreau de Caen depuis moins de 2 ans (sur justificatif)

140 € TTC pour les deux journées : Avocats recrutés par l'Université, toutes composantes confondues, en qualité de chargé d'enseignement vacataire dispensant sur l'année en cours ou l'année précédente un minimum de 15 heures présentielle d'enseignement

200 € TTC pour les deux journées : Autres avocats

La situation sera appréciée par l'Université, faculté de droit, AES et AP avant la date de chacun des colloques.

1. Pour le règlement : Bulletin à renvoyer signé et accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de l'Ordre des avocats du Barreau de Caen à l'adresse : Ordre des Avocats, 3 avenue de l'Hippodrome, ZAC Gardin, Espace Conquérant, 14000 Caen
2. Copie du bulletin et justificatif de votre situation à renvoyer à l'adresse droit.recherche@unicaen.fr avant le vendredi précédent le colloque.

